

service

date

notre réf.

votre réf.

contact

téléphone

télécopieur

Concerne: **Paiement de vos allocations familiales**

Madame/Monsieur,

Vous percevez vos allocations familiales par chèque circulaire, parce que nous ne connaissons pas votre numéro de compte.

Le versement de vos allocations familiales sur un **compte à vue** présente toutefois de grands avantages pour vous:

- Le versement de vos allocations familiales sur un compte à vue est **plus facile**: vous pouvez retirer de l'argent où et quand vous le voulez, et le montant que vous souhaitez.
- Les allocations familiales (y compris l'allocation de naissance et la prime d'adoption) qui sont versées sur un compte à vue ne peuvent **pas être saisies le jour du versement**. A partir du jour suivant, cette protection diminue d'un trentième par jour. Attention: si le solde de votre compte est négatif, votre banque peut toutefois utiliser les allocations familiales versées pour régulariser votre compte.
- Un chèque circulaire peut se perdre ou être volé. Le paiement de vos allocations familiales sur un compte à vue est donc **beaucoup plus sûr**.
- Vous ne pouvez encaisser gratuitement un chèque circulaire que dans la banque qui a émis le chèque. Les autres banques réclament des frais d'encaissement.

Si vous souhaitez que nous versions vos allocations familiales sur un compte à vue, renvoyez-nous le formulaire ci-joint, dûment rempli. N'oubliez pas de faire compléter la case inférieure par votre banque.

Si vous éprouvez des difficultés à ouvrir un compte à vue, vous pouvez demander le service bancaire de base à n'importe quelle banque. Il s'agit d'un compte à vue qui est soumis à certaines

[Nom, adresse, téléphone de l'institution d'allocations familiales]

Paiement de vos allocations familiales sur un compte

Ces renseignements vous sont demandés afin de pouvoir payer vos allocations familiales. Si vous souhaitez consulter ou rectifier les renseignements qui vous concernent, prenez contact avec votre caisse d'allocations familiales, à l'adresse indiquée ci-dessus.

dossier n°
gestionnaire de dossier
téléphone

1. Déclaration de l'allocataire

Pour les femmes: nom de jeune fille

nom

prénom

rue et numéro

numéro postal et localité

Les allocations familiales sont payées à la mère ou à la personne qui la remplace dans le ménage.

Le montant peut uniquement être versé sur un compte à vue à son nom ou sur un compte commun au nom des deux partenaires, sur lequel elle peut effectuer des opérations.

Je demande que mes allocations familiales soient versées sur le compte (le numéro figure sur vos extraits de compte)

IBAN - - - - -

BIC - - - - -

ouvert à mon nom

à mon nom et à celui de

Date Signature

Faites compléter la déclaration ci-dessous par votre banque.

2. Déclaration de l'institution financière

Pour un compte au nom d'un seul titulaire

Nous confirmons que le compte

IBAN - - - - - BIC - - - - -

est ouvert au nom de

adresse

Pour un compte commun

Nous déclarons que la signature de suffit pour disposer du compte

IBAN - - - - - BIC - - - - -

au nom de

adresse

et de

adresse

Cachet

Date

Signature